



Edito

Le Conseil européen réuni à Bruxelles le 15 décembre 2023 a ouvert les négociations en vue de l'adhésion de l'Ukraine et de la Moldavie à l'Union européenne.

On aimerait se réjouir d'une décision forte à l'égard d'un pays voisin qui se bat pour sa survie mais aussi pour nos propres libertés. Mais ce résultat a été obtenu au prix d'un tour de passe-passe dont l'Europe a le secret : la sortie provisoire du Premier Ministre hongrois Viktor Orban de la salle de réunion au moment du vote. Une sortie qu'il réitérera ou non dans le futur selon son bon plaisir - ou celui de V. Poutine - laissant planer une épée de Damoclès sur l'avenir de l'Union. Plus grave, le même Viktor Orban a par ailleurs bloqué l'aide européenne indispensable de 50 milliards à l'effort de guerre ukrainien alors même que le soutien américain devient plus compliqué. Restons optimistes puisque les dirigeants européens assurent que l'Ukraine pourra, dans tous les cas, compter sur l'UE, même sans la Hongrie.

Cette affaire illustre à quel point l'Europe est à la croisée des chemins. Les élections prochaines au Parlement européen seront un signal déterminant sur la direction à prendre. Soit les souverainistes de tous bords parviennent à affaiblir et diviser encore un peu plus la voix de l'Europe, soit cette dernière sortira revigorée et capable, au prix de réformes profondes, d'affronter les nombreux défis qui nous attendent, de la survie de la planète au maintien de la paix sur le continent. Le repli nationaliste est délétère. Ceux qui le revendiquent nous entraînent sur la voie du déclin et de l'asservissement.

S'il y a un vœu collectif à formuler en ce changement d'année, c'est donc bien celui d'un sursaut en faveur d'une Europe renforcée dans ses valeurs humanistes, démocratique dans son fonctionnement et capable de peser enfin sur la scène internationale.

Malgré notre tristesse suite au décès inattendu de Jacques Delors, la rédaction d'EuropaLoire souhaite à chacun une très belle année 2024.

Daniel IMBERT-MAGAND



L'édito	1
Décès de Jacques Delors	1
Glyphosate etc	1-2
Ursula von der Leyen	3-4
La politique publique de l'Union douanière	5
La taxe carbone	6
La présidence de l'Union	7
Jacques Delors	9
Suggestion de lecture	9

Glyphosate et cætera

Un malaise certain, diffusé dans notre pays par la majorité des médias avec le support de sondages divers et variés, a résulté de l'annonce faite le 16 novembre dernier par la Commission européenne de sa décision de « procéder au renouvellement de l'approbation du glyphosate pour une période de dix ans, sous réserve de nouvelles conditions et restrictions ».

En tant que citoyens européens, quelles que soient nos sensibilités et nos convictions propres, il semble important de prendre du recul par rapport à cette décision plutôt que de se désoler, voire "hurler avec les loups" qui se réjouissent de cette "preuve de plus de l'incapacité de l'Europe à prendre les bonnes décisions".

Quelques éléments-clés (source ANSES) : (*)

- Le glyphosate est la substance chimique la plus utilisée en France et dans le monde pour la fabrication des herbicides;
- Il a la particularité de pouvoir être utilisé dans une grande variété de situations, pour tous types de végétaux. La substance est absorbée par la plante pour être ensuite véhiculée par la sève;
- le glyphosate n'est pas un produit en tant que tel. C'est une molécule de synthèse ayant un effet herbicide, qui entre dans la composition de plusieurs produits phytopharmaceutiques, une trentaine encore en 2020, commercialisés par différents industriels. Ces produits peuvent contenir plusieurs substances actives;
- un fabricant souhaitait commercialiser un produit à base de glyphosate doit

soumettre une demande d'autorisation de mise sur le marché dans le pays concerné. Les autorisations délivrées sont spécifiques au produit, pour certains usages et selon une quantité par hectare définie;

- si une substance est autorisée au niveau européen, un État membre peut toujours restreindre ou même interdire sa commercialisation.

Historique simplifié :

1950 : découverte de la molécule glyphosate par le chimiste suisse Henri Martin;

1974 : dépôt de brevet et lancement commercial du produit de marque Roundup par Monsanto;

1996 : commercialisation par Monsanto de plantes OGM(*) résistantes au glyphosate, ce qui engendre la hausse de la consommation de Roundup;

DÉCES DE JACQUES DELORS

Alors que nous achevons ce numéro, nous apprenons le décès de Jacques Delors ce 27 décembre 2023 à l'âge de 98 ans.

Elu local, ministre, député européen, Président de la Commission européenne, Jacques Delors est un grand européen.

Le Mouvement européen exprime toute sa reconnaissance à celui qui restera l'une des très grandes figures de l'Europe.

<https://mouvement-europeen.eu/a-jacques-delors-le-mouvement-europeen-reconnaissance/>

Voir également page 9 d'EuropaLoire.

Glyphosate et cætera

2000 : expiration des brevets Monsanto, ce qui autorise l'utilisation de la molécule par de multiples acteurs industriels;

2001 : le glyphosate est inscrit sur la "liste de substances actives de produits phytopharmaceutiques autorisées par l'Union européenne" (directive référencée 2001/99/CE);

2011 : l'ANSES(*) communique sur les possibles effets endocriniens du Roundup attribuables plus aux adjuvants du Roundup qu'à la molécule glyphosate;

2012 : publication par le CRII-GEN(*) de rapports faisant état d'un développement de tumeurs cancéreuses chez des rats exposés au Roundup;

2015 (mars) : Le CIRC(*) juge le glyphosate probablement cancérigène;

2015 (novembre) : L'EFSA(*) juge le glyphosate probablement pas cancérigène;

2016 : Les Etats membres ne s'entendent pas sur le renouvellement de l'autorisation du glyphosate en Europe;

2017 (mars) : l'ECHA(*) ne classe pas le glyphosate comme cancérigène;

2017 (mars) : mise à jour d'une entreprise de manipulation par Monsanto afin de cacher la dangerosité du glyphosate (Monsanto Papers);

2017 (octobre), l'ICE (initiative citoyenne européenne) intitulée «Interdire le glyphosate et protéger la population et l'environnement contre les pesticides toxiques» est présentée à la Commission après avoir recueilli 1 070 865 déclarations de soutien;

2017 (novembre) : renouvellement pour 5 ans de l'autorisation du glyphosate à la majorité qualifiée par les Etats membres;

2017 (décembre) : « [la Commission répond à l'initiative citoyenne européenne et annonce une plus grande transparence des évaluations scientifiques](#) »;

2018 (août) : la justice américaine

condamne Monsanto pour avoir contribué, par ses produits, au développement d'un cancer chez un jardinier, créant ainsi un précédent judiciaire;

2019 (15 janvier) : le tribunal administratif de Lyon interdit le Roundup Pro 360 au nom du principe de précaution;

2019 (16 janvier) : Le Parlement européen demande l'amélioration du système d'évaluation et d'homologation des pesticides;

2022 (décembre) : nouvelle date d'expiration de l'autorisation du glyphosate en Europe, ensuite reportée d'un an;

2023 (novembre) : les États membres de l'UE n'atteignent pas la majorité qualifiée requise pour renouveler ou rejeter l'approbation du glyphosate.

D'où l'annonce en introduction.

Et la suite ?

Le "roman" glyphosate est fort complexe. Entre les solutions alternatives encore insuffisantes pour donner au monde agricole la possibilité de "faire le saut", la défense par les industriels en place du modèle économique glyphosate, et la controverse scientifique, en particulier entre certaines autorités de santé et diverses agences d'évaluation des risques quant à sa classification ou non comme "cancérigène probable", il n'est pas nécessairement facile de se positionner même si les enjeux santé publique et biodiversité sont prioritaires.

Dans une rubrique "[questions-réponses](#)" en date du 16 novembre 2023 sur le site de la Commission européenne, l'arbitrage ayant conduit à la décision de renouvellement de l'approbation est expliqué en répondant à 7 questions de base.

On y relève, entre autres choses, qu'« un réexamen de l'approbation au niveau de l'UE peut être lancé à tout moment », et que [de nouvelles connaissances sur les propriétés du glyphosate pertinentes pour la protection de la santé humaine et de l'environnement peuvent être attendues. S'il apparaît que les critères d'approbation ne sont plus remplis, un

réexamen de l'approbation au niveau de l'UE peut être lancé à tout moment et la Commission prendra immédiatement des mesures pour modifier ou retirer l'approbation si cela est scientifiquement justifié].

On peut ainsi analyser la situation dans trois directions différentes :

- d'abord, l'Union européenne a mis en place depuis près de 30 ans un système d'autorisation des pesticides considéré comme le plus strict au monde, ce qui signifie une visibilité mondiale sur le sujet et des motivations importantes au niveau des Etats-membres;

- ensuite, si la culture du compromis qui caractérise le fonctionnement de l'UE a conduit à la décision du 16 novembre, c'est cette même culture qui amènera, à plus ou moins court terme, à une révision profonde de sa position;

- enfin, [les États membres restent responsables de l'autorisation nationale des produits phytopharmaceutiques (PPP) contenant du glyphosate].

Ces trois directions convergentes confirment bien que le "problème glyphosate" n'est pas dû à l'UE, mais au contraire que l'implication de l'UE est essentielle à sa résolution.



Michel LEFRANCOIS

(*) Acronymes utilisés :

ANSES : agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

OGM : organisme génétiquement modifié.

GRIIIGEN : comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique.

CIRC : centre international de recherche sur le cancer.

EFSA : autorité européenne de sécurité des aliments.

ECHA : agence européenne des produits chimiques.



Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne: un mandat de cinq ans, 2019-2024.

Le rôle de la Commission Européenne:

Instituée en 1957 par le Traité de Rome, la Commission européenne, située à Bruxelles et composée d'un commissaire par pays membre, défend l'intérêt général de l'Europe, participe à l'élaboration de sa stratégie globale, propose et met en œuvre les politiques communautaires et gère le budget de l'U.E. Elle veille également à l'application des traités. Elle partage le pouvoir avec le Parlement européen et les Etats. Elle lui soumet des propositions de lois, ainsi qu'au Conseil des ministres de l'Union européenne.

Considérée comme la plus grande institution de l'U.E., elle emploie 32 662 personnes réparties en 42 directions générales.

Depuis 2014, son-sa président-e est proposé-e par le Conseil européen, en fonction du résultat des élections. Il-elle doit être élu-e à la majorité, décide de l'organisation de la Commission, en attribue les porte-feuilles aux différents commissaires, et la représente au Conseil européen, aux Conseils des ministres, au Parlement Européen, aux sommets du G7 et du G20, et hors de l'Union européenne.

Si les commissaires représentent chacun leur pays d'origine, ils doivent agir uniquement au service de l'Europe. Thierry Breton est le représentant de la France pour ce mandat.

Installée à Bruxelles, elle apparaît souvent comme un organe éloigné du terrain. Pourtant il est possible pour les citoyens européens de s'adresser à la Commission européenne, à travers une consultation publique, une initiative citoyenne européenne, en faisant appel à ses services de conseil et d'information, voire en déposant une plainte sur le droit européen.

En 2019, Ursula von der Leyen, succédant à Jean-Claude Juncker, a été élue à la présidence de la Commission européenne.

Qui est Ursula von der Leyen?

Ursula von der Leyen, est née en 1958, à Ixelles en Belgique, dans une famille aristocrate dont un certain nombre d'ancêtres sont originaires de plusieurs pays d'Europe. Elle baigne très jeune dans la sphère politique, son père, Ernst Albrecht, démocrate-chrétien, haut fonctionnaire, ayant été notamment ministre président de Basse-Saxe de 1976 à 1990.

A la fois désireuse de s'affranchir d'une vie de famille sous les feux de la rampe, et rompue aux relations avec les médias, elle révèle rapidement une forte personnalité et beaucoup d'énergie. Elle parvient ainsi à concilier vie privée -elle est mère de sept enfants-, profession, engagement et responsabilités politiques, et activités de loisirs -elle pratique l'équitation et le piano-. Polyglotte elle maîtrise le français, l'anglais et l'allemand.

Après une première orientation vers des études d'économie, elle se dirige vers la médecine, rencontre son mari et après plusieurs années aux Etats-Unis, exerce de 1998 à 2002 comme chercheuse assistante dans le département épidémiologique de médecine générale et de recherche d'Hanovre.

Une ascension politique rapide:

Elle s'engage très tôt dans la vie communale.

Membre de l'Union chrétienne démocrate, la CDU, à partir de 1990, elle entre en politique en 2003 comme ministre des affaires sociales, de la femme, de la famille et de la santé, en Basse-Saxe jusqu'en 2005. Ce sont ainsi quatre porte-feuilles que lui confiera successivement Angela Merkel, avec de 2005 à 2008, celui de ministre fédérale de la famille, des personnes âgées, de la condition féminine et de la jeunesse, puis de 2009 à 2013, le ministère du travail et des affaires sociales, et enfin de 2013 à 2019, le ministère de la défense. Elle est la seule femme à avoir ainsi siégé dans les quatre gouvernements de la Chancelière allemande, ce qui l'a très vite fait considérer comme la «chancelière de réserve».

De 2009 à 2019, elle est par ailleurs membre du Bundestag allemand.

Si elle s'est fait remarquer par son action au sein du ministère fédéral de la famille en augmentant le nombre de places en crèches et jardins d'enfants, en instituant un quota de femmes dans les conseils d'administration, et en créant le congé parental.



Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne: un mandat de cinq ans, 2019-2024.



Son mandat au ministère de la défense aura été moins populaire, entaché par l'affaire de l'attribution de contrats d'audit dans des conditions floues, et la présence de l'extrême-droite dans les rangs de l'armée.

A la présidence de la Commission Européenne:

Son élection au poste le plus important en Europe commence dans des conditions difficiles, en raison d'une courte majorité de neuf voix, mais avec le soutien d'Emmanuel Macron et d'Angela Merkel. Dans le même temps, Christine Lagarde est installée à la tête de la Banque Centrale Européenne (B.C.E.).

Cependant, l'expérience d'Ursula von der Leyen des responsabilités politiques, sa capacité à coopérer et obtenir des compromis lui confèrent un certain nombre d'atouts.

Elle va notamment nommer des vice-présidents issus du centre libéral et des démocrates sociaux pour asseoir son programme voulu d'envergure et de rassemblement, autour de trois objectifs : la neutralité climatique à l'horizon 2050, la prochaine décennie numérique, l'Europe plus forte sur le plan international avec une approche plus géopolitique.

Ils sont inscrits dans les orientations qu'elle a élaborées après consultation des groupes politiques du Parlement Européen, pour «un avenir sain, écologique et prospère en Europe»: le Pacte vert, l'Europe adaptée à l'ère du numérique, l'économie au service des personnes, l'Europe plus forte dans le monde, la promotion mondiale de la vie européenne, un nouvel élan pour la démocratie européenne. Ils font actuellement l'objet d'un bilan, à moins d'un an de l'échéance électorale.

Le 13 septembre 2023, lors du traditionnel discours sur l'état de l'Union, le dernier de son mandat, Ursula von der Leyen a affirmé que plus de 90% de son programme a été mis en chantier.

Pour autant, elle a donné des précisions sur les orientations qu'elle entend lui donner sur les mois à venir et sur les éventuelles difficultés à résoudre.

Pacte vert: S'il s'agit de garder le cap sur le Pacte vert, il convient de mettre en œuvre «une transition juste et équitable», alors que les règles environnementales sont vécues comme très contraignantes et qu'il faut continuer à soutenir l'industrie.

Economie: Le retour à un taux d'inflation à 2% sera long, même si certains signes vont dans le sens de ce défi économique, notamment la

baisse drastique du prix du gaz, mais aussi le fait que nous n'ayons pas manqué d'énergie pendant l'hiver 2022.

Ukraine et élargissement de l'Europe: l'Ukraine a effectué un grand pas vers son adhésion à l'U.E., mais le chemin reste long, tout comme pour la Moldavie et cinq pays Balkans. La Présidente souhaite adapter plus largement l'Union à cette perspective.

Un autre gros chantier n'est pas clos: celui de la **politique migratoire** alors que le nombre de demandes d'asile en Europe augmente. Une solidarité entre pays membres pour la prise en charge des réfugiés et l'examen accéléré de la demande d'asile de certains migrants aux frontières s'avère indispensable.

Enfin, concernant **l'Intelligence Artificielle (I.A.)**, il convient d'établir un nouveau cadre mondial reposant sur trois piliers : des garde-fous, une gouvernance, et l'orientation de l'innovation.

Forte de son expérience politique, Ursula von der Leyen a su faire face aux récents défis : le Brexit et ses conséquences, la montée des populismes, le COVID-19, la guerre en Ukraine et sa demande d'adhésion à l'U.E., le plan de relance, l'Union de la santé,... et, actuellement elle se saisit des enjeux des relations avec la Chine.

Par la conduite de ces dossiers, elle donne à l'U.E. une impulsion plus interventionniste, la rend plus actrice et la fait évoluer vers une Europe plus centrée sur les enjeux géopolitiques et sociaux, et moins financiers.

Première femme à occuper la plus haute fonction au sein de l'exécutif européen, europhile convaincue, elle s'inscrit en quelque sorte dans la lignée de Simone Veil, mais aussi de son père qui fut membre de la Communauté Economique Européenne, créée en 1958.

Sa candidature pour un second mandat n'a pas encore été annoncée officiellement.



Colette MODION

La politique publique de l'Union douanière

L'Union douanière de l'Union européenne (UE) demeure un élément fondamental de l'intégration économique en Europe. Renforcée par le traité de Lisbonne comme une compétence exclusive de l'UE, l'union douanière a joué historiquement un rôle moteur dans la construction européenne. Elle représente actuellement un cadre juridique singulier pour mettre en œuvre le tarif extérieur commun et collecter les droits de douane, constituant ainsi une ressource propre à l'Union européenne.

Les droits de douane sur les marchandises importées dans l'UE représentent environ 14 % du budget total de l'Union au titre de ses « ressources propres traditionnelles ».

Le code des douanes de l'Union (CDU), entré en vigueur en 2016, garantit une application uniforme des normes par les administrations douanières des États membres. Concrètement, il incombe aux services nationaux de douane des 27 États d'effectuer les contrôles.

La douane française a historiquement contribué à l'origine de l'Union douanière. Elle en constitue encore aujourd'hui un des fondements. Quotidiennement, des douaniers français experts se rendent dans les différentes instances de la Commission européenne, pour élaborer la réglementation douanière de demain, tandis que d'autres sont détachés auprès des institutions européennes.

Le système douanier propose la création d'un espace de la donnée dans lequel serait centralisée l'intégralité des données déclaratives, un traitement spécifique du commerce électronique afin de répondre aux enjeux du e-commerce mais également de repenser la gouvernance douanière en instaurant une autorité douanière européenne.



Instituée en 1968, l'Union douanière repose sur deux principes fondamentaux : la libre circulation des biens au sein de l'Union et le tarif douanier extérieur commun. D'une part, cette politique se caractérise tout d'abord par l'absence de frontières intérieures et s'applique à l'ensemble des échanges de marchandises aux termes de l'article 28 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Ainsi, les marchandises circulent librement au sein de l'UE conformément aux règles du marché intérieur et à certaines dispositions de la politique commerciale commune. Tout droit de douane ainsi que toute taxe d'« effet équivalent » entre États membres sont interdites. D'autre part, aux frontières extérieures, un tarif douanier commun, complété par le tarif intégré communautaire (TARIC), est appliqué aux marchandises en provenance d'États tiers.

La succession de crises (Brexit, Covid-19, guerre en Ukraine) a souligné le rôle majeur des administrations douanières pour protéger le marché unique européen et les citoyens de l'Union européenne, mais aussi la nécessité de réformer l'Union douanière pour répondre à ces défis.

Ambitieux, ce projet de réforme a vocation à entrer en vigueur de manière échelonnée sur dix ans à partir de 2028. Les enjeux actuels exigent une gestion attentive et des réformes pour assurer la pertinence et l'efficacité de l'Union douanière pour l'avenir économique de l'Union européenne.

Aussi, la Commission européenne a-t-elle publié en septembre 2020 un [plan d'action visant à affirmer le rôle majeur des douanes dans la protection des recettes de l'UE](#) avant de constituer un « groupe des Sages » qui a mis en évidence les problématiques suivantes :

- L'application des règles et procédures douanières connaissent d'importantes disparités entre les 27 ;

L'UE est l'un des plus grands blocs commerciaux du monde, aux côtés des États-Unis et de la Chine. Pour gérer tous ces échanges, plus de 1 900 bureaux de douanes dans l'UE sont actifs et, travaillant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ont traité l'importation, l'exportation ou le transit de plus de 1 178 million d'articles. 24.8 milliards d'euros ont été perçus en droits de douanes.

- Les difficultés croissantes auxquelles font face les douanes avec la multiplication de leurs missions non douanières ;

- L'expansion du e-commerce.

En mai 2023, la Commission a dévoilé son projet de réforme visant à prendre en compte ces remarques. Le nouveau

Pierre MANDON



Une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne

Une mise en œuvre progressive :

Le 1er octobre 2023, est entré en application, dans sa phase transitoire, le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) plus communément appelé taxe carbone européenne.

Les importateurs européens des marchandises concernées par ce mécanisme doivent désormais déclarer le volume de leurs importations et les émissions de gaz à effet de serre générées au cours de leur production.

Ce n'est qu'à partir de 2026 qu'ils devront s'acquitter de la taxe correspondant aux émissions de CO₂ des produits importés.

Pour l'instant le MACF ne s'applique qu'à des produits particulièrement émetteurs de CO₂ : ciment, fer et acier, aluminium, engrais, électricité et hydrogène. Son champ d'application sera progressivement étendu à tous les produits à forte densité de carbone.

La phase transitoire va permettre à la Commission de recueillir des informations afin d'évaluer l'impact de la mesure, et de préciser la méthodologie pour la mise en œuvre complète du dispositif en 2026. Le montant de la taxe augmentera progressivement sur une durée de 9 ans.

Le fonctionnement du dispositif :

Il sera calqué sur le système du marché du carbone en vigueur au sein de l'UE qui concerne aujourd'hui les entreprises implantées en Europe et qui leur attribue des quotas d'émissions de gaz à effet de serre. En cas de dépassement elles doivent payer un surcoût dont le montant est défini par le marché. Dans le cadre du MACF les importateurs de pays tiers devront acheter des certificats dont le prix sera indexé sur celui du CO₂ au sein du marché européen du carbone.



Le MACF un enjeu environnemental et économique :

Le MACF constitue un des piliers de la politique européenne de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 1990.

Il doit permettre d'éviter que les politiques climatiques de l'Union européenne ne soient compromises :

- par la délocalisation de la production vers des pays appliquant des normes écologiques moins ambitieuses

- par le remplacement des produits européens par des importations dont la production accélère le réchauffement climatique.

Il s'agit donc de limiter les importations particulièrement émettrices de CO₂ vers l'Union européenne mais aussi d'encourager les producteurs hors Union européenne à réduire leurs émissions afin de continuer à accéder au marché.

Le nouveau dispositif marque également un tournant dans la politique industrielle et commerciale européenne avec "la fin de l'Europe naïve" selon la formule de Madame Ursula von der Leyen.

Il est cependant à noter que la mise en place de la taxe carbone génère des inquiétudes de la part de nombreux industriels européens. Ils s'inquiètent des conséquences sur leurs coûts de production, d'une augmentation des matières premières générée par la taxe, et de la suppression pour les importateurs concernés par le MACF des quotas gratuits correspondant à des droits à pollués attribués jusqu'ici dans le cadre du marché du carbone.

Une nouvelle source de revenu pour l'UE :

Le montant de la recette attendue en 2030 est estimé à 3 milliards d'euros qui seront affectés au remboursement de la dette commune contractée en 2020 pour financer le plan de relance.

Comment se sont déroulées les négociations ?

Le 14 juillet 2021 la Commission européenne a présenté sa proposition législative.

La présidence française du Conseil de l'UE a travaillé à un accord entre les Vingt-Sept et le 15 mars 2022, les ministres des Finances des Etats membres ont adopté les grandes lignes du dispositif.

Le 28 juin 2022, les ministres de l'Environnement se sont mis d'accord sur la fin des quotas gratuits pour les secteurs concernés par le MACF, de manière progressive sur une période de dix ans entre 2026 et 2035.

Au niveau du Parlement les eurodéputés étant divisés, notamment sur la question des quotas gratuits pour les entreprises européennes, les textes ont été renvoyés pour de nouvelles discussions.

Le 13 décembre 2022, à la suite d'un trilogue (discussion entre la Commission, le Conseil de l'UE représentant les Etats et le Parlement) les eurodéputés et les Etats membres ont abouti à un accord comprenant aussi la révision du marché du carbone.

Le 18 avril 2023, le Parlement a adopté les règles relatives au MACF (87 voix pour, 81 contre et 75 abstentions). Le 25 avril, les Etats membres ont validé l'accord intervenu avec entrée en vigueur le 1er octobre 2023.

Marthe-Claire PORTRAN



Qui dit nouvelle année, dit nouvelle présidence au Conseil !

A partir du 1er janvier 2024, le Conseil de l'Union européenne sera présidé par la Belgique pour les six premiers mois, une année spéciale pour l'institution, car en juin prochain, les citoyens des 27 États membres (près de 200 millions d'électeurs lors des dernières élections en 2019) éliront les 720 nouveaux membres du Parlement européen.

Le bilan de la présidence espagnole

Le 1er janvier signe tout d'abord la fin de six mois de présidence espagnole du Conseil de l'UE (PECUE). Lors de la présentation de son bilan le 13 décembre, le président du gouvernement espagnol, Pedro Sánchez a souligné le fait, qu'au cours des six derniers mois, 190 trilogues* ont été organisés, 43 dossiers importants ont été approuvés et de grands progrès législatifs et politiques ont été réalisés.

Autonomie stratégique de l'Union, cohésion européenne, transition écologique et changement climatique, justices sociale et économique : tels étaient les sujets à l'ordre du jour de la PECUE. Lors de son intervention, le président du gouvernement a cependant insisté sur une avancée majeure : celle de l'accord sur la réforme du marché de l'électricité présentée comme l'une des « étapes les plus importantes » et le résultat d'un « débat très intense » entre les 27. Nous pouvons également évoquer les accords relatifs à la loi sur la restauration de la nature, à la loi sur les matières premières critiques et à celle concernant l'intelligence artificielle (IA) qui vont impacter significativement notre quotidien dans les prochains mois.



Au tour de la présidence belge

En tant que membre fondateur, aux côtés de cinq autres pays, de l'Union européenne, la Belgique a toujours été une force motrice active et passionnée dans la construction européenne, dont elle abrite les institutions à Bruxelles. Du 1er janvier au 30 juin 2024, la Belgique assumera pour la 13ème fois la Présidence tournante du Conseil de l'Union européenne (PBCUE).

Durant ce semestre, la Belgique s'est donnée six priorités :

- *Défendre l'État de droit, la démocratie et l'unité ;*
- *Renforcer notre compétitivité ;*
- *Poursuivre une transition écologique juste ;*
- *Renforcer notre programme social et sanitaire ;*
- *Protéger les individus et les frontières ;*
- *Promouvoir l'Europe mondiale.*



Fortement ancrée dans son expérience européenne, sa pratique de la subsidiarité et sa capacité à trouver des compromis, la Belgique s'appliquera à favoriser les discussions et construire des consensus entre les États membres, entre le Conseil et les autres institutions européennes, et entre l'Union européenne et ses partenaires internationaux. Le Premier ministre Alexander De Croo et la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib s'attacheront ainsi à suivre les trois objectifs rassemblés dans le slogan suivant : « protéger les citoyens, renforcer l'économie, préparer le futur ».

Les deux principales missions de la présidence :

Présider les réunions des ministres

Le Conseil de l'UE est chargé de négocier et d'adopter de nouvelles lois européennes, ou d'ajuster les lois existantes si nécessaire, conformément aux propositions de la Commission européenne. Le Conseil se divise en dix formations différentes selon les domaines tels que l'agriculture et la pêche, la compétitivité, la justice et les affaires intérieures, entre autres. Chaque formation réunit les ministres des 27 États membres responsables de ce domaine dans leurs pays respectifs. À noter qu'une seule formation n'est pas affectée par la présidence tournante : le Conseil des affaires étrangères. Les réunions ministérielles représentent le sommet visible de ce processus, précédées par de nombreuses négociations au sein de groupes et comités, notamment les Comités des représentants permanents (CoRePer), regroupant les ambassadeurs des 27 États membres auprès de l'Union européenne.

Représenter le Conseil dans les relations avec la Commission et le Parlement européen

La présidence a pour rôle de chercher à parvenir à un accord sur les dossiers législatifs. Dans la plupart des cas, les lois européennes sont décidées conjointement par le Conseil et le Parlement européen, dans le cadre de la procédure de co-décision. Ainsi, la présidence joue un rôle de négociateur, agissant au nom des États membres de l'Union européenne.



Pierre MANDON

* Concertation entre Parlement, Commission et Conseil.

Mouvement Européen

Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949. Trans partisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste. Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.



Pour nous contacter :

loire@mouvement-europeen.eu



Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran

Comité éditorial : Colette Modion, Jean-Paul Villié, Pierre Mandon, Daniel Imbert-Magand, Michel Lefrançois.

Adhérez au
Mouvement européen :

<https://mouvement-europeen.eu/>

L'Europe près de chez vous

Notre Europe par Jacques Delors

Invitation à une réflexion sur notre Europe - texte de Jacques Delors lu à la soirée des 25 ans de l'Institut Jacques Delors le 6 décembre 2021

Nous devons sans cesse repenser l'Europe au regard de ce qui a été réalisé, de ce qui a fonctionné ou non et au regard de l'état du monde si mouvant, si brutal. Ce serait céder à la paresse intellectuelle et manquer de courage politique que de s'en tenir aux arbitrages passés, au statu quo. Il faut s'inspirer des « pères fondateurs », de leurs intuitions d'origine, de leur hardiesse, mais pour les renouveler, pour élargir l'horizon, pour arpenter d'autres voies d'unité, comme la différenciation qui n'a pas été assez explorée.

« Affirmer notre Europe - en soulignant le « notre » - signifie à la fois que l'Union nous appartient à tout un chacun mais aussi qu'elle est plurielle par essence. Qu'elle est à la fois un bien commun à préserver et une œuvre collective à poursuivre....



Pour tous nos pays, appartenir aujourd'hui à l'Europe, c'est refuser de se laisser appartenir à la Chine, à la Russie ou même de s'aligner docilement sur les États-Unis. C'est refuser que notre continent de nouveau se divise et laisse son destin lui échapper.... Appartenir à l'Europe ne signifie pas non plus se détacher de son pays. Au contraire c'est lui être fidèle. Comme Albert Camus, « j'aime trop mon pays pour être nationaliste ». Le projet européen n'a jamais été l'ennemi des nations, qui ne peuvent s'épanouir isolément. Quel meilleur gage de rayonnement pour chacune d'elles que son engagement européen. »

Le Saviez vous ?

Quelle différence entre l' Union européenne et l'espace Schengen ?

Tous les pays de l'Union européenne ne font pas partie de l'espace Schengen et tous les États Schengen ne font pas partie de l'UE ! En effet, 23 pays Schengen sont membres de l'Union européenne et 4 pays Schengen sont non-membres de l'UE : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

Idée lecture :

Quand l'Ukraine se lève : la naissance d'une nouvelle Europe. Constantin Sigov et Laure Mandeville. Talent Éditions, 2022.

Constantin Sigov, né à Kiev en 1962, est éditeur et professeur chercheur de philosophie à l'Académie Mohyla de Kiev. Il fonde en 1992, le laboratoire franco-ukrainien à l'université de Kiev, et Dukhi Litera « L'Esprit et la Lettre », une maison d'édition d'ouvrages de sciences humaines et de littérature, dont son épouse, Irina, illustre les couvertures. Adeptes de Paul Ricoeur et disciple d'Hanna Arendt, il en publie certains écrits. De 1991 à 1995, il enseigne à Paris, à l'École des Hautes études en sciences sociales. Il s'engagea ensuite dans la Révolution orange de novembre 2004. Resté à Kiev depuis le conflit, il échange téléphoniquement pendant les six premiers mois avec Laure Mandeville, journaliste française au Figaro, spécialiste de la Russie, «qui voulait comprendre notre pays, cet Atlantide au cœur de l'Europe».

Le fil conducteur de ces échanges est la force de résistance civique du peuple ukrainien, qui n'a pas peur de l'État, contrairement aux russes, et sa détermination jusqu'à la déclaration d'indépendance en 1991, face à l'Europe et aux États-Unis qui l'ignorent. L'interlocuteur des dirigeants européens, y compris français, reste jusqu'à cette déclaration de guerre en 2022, la Russie et l'esprit russe. Pourtant l'Ukraine a tissé des liens avec notre continent tout au long du 20ème siècle, dès la fin de la première guerre mondiale avec la brève république indépendante d'alors, mais aussi pendant la seconde guerre mondiale avec l'engagement de soldats ukrainiens dans la lutte contre le nazisme. La tragédie des «terres de sang», due au fait que l'Ukraine a constitué le principal champ de bataille sur le front Est, n'a pas été oubliée.

La révolution orange en 2004, puis le mouvement Maidan en 2014 inscrivent enfin l'Ukraine comme actrice de l'histoire à venir de l'Europe, en ce sens qu'elle s'émancipe plus encore de «l'homo sovieticus» au profit de «l'homo dignus». La décision symbolique de fixer au 8 mai la date de fête nationale rattache l'Ukraine à la mémoire européenne de l'histoire de la guerre et fait du 9 mai, jour de l'Europe, celui de l'avenir.

Pour l'auteur, les européens doivent ouvrir les yeux, et se préparer à une Europe qui ne sera plus celle de la paix, mais celle de guerres sous différentes formes : militaires, mais aussi cybernétiques, de l'information, économiques. Ils doivent poursuivre la prise de conscience d'une nécessaire nouvelle solidarité, l'élan initié au début de l'invasion russe en constituant une base solide.

Pour sa part, Constantin Sigov continue à dresser des ponts intellectuels, éditoriaux, amicaux, culturels entre la France et l'Ukraine.

Colette MODION